

Plusieurs actes associables à eux-mêmes = EX1

ACTES EFFECTUES										
(si les actes sont soumis à la formalité de l'accord préalable, indiquez la date de la demande : J J M M A A A A)										
dates des actes	codes des actes	activités	C,CS V,VS	autres actes (TO,...) éléments de tarification CCAM (modificateurs, association,...)	montant des honoraires facturés ①	dépass.	frais de déplacement			
							I.D. ②	M.D.	I.K. montant ③	
03/11/14	HBMD053	1		4	19,28€					EX1
localisation anatomique ↻	16									
03/11/14	HBMD053	1		4	19,28€					EX1
localisation anatomique ↻	16									
03/11/14	HBMD049	1		4	33,74€					EX1
localisation anatomique ↻	14									
03/11/14	HBMD049	1		4	33,74€					EX1
localisation anatomique ↻	15									
PAIEMENT										
MONTANT TOTAL en euros (1+2+3)					106,04€					

HBMD053 Restauration d'une dent d'un secteur prémolomolaire sur 1 face par matériau inséré en phase plastique sans ancrage radiculaire
HBMD049 Restauration d'une dent d'un secteur prémolomolaire sur 2 faces par matériau inséré en phase plastique sans ancrage radiculaire

Modalités particulières :

Les actes bucco-dentaires figurant aux sous-paragraphes, 07.02.02.05, 07.02.02.06, 07.02.02.08, 07.02.03.01, 07.02.03.02, 07.02.03.04 et 07.02.03.08 sont associables à eux-mêmes à taux plein

EX = Actes bénéficiant d'exception à la règle générale.
 Les actes sont associables à 100% avec d'autres actes ou avec eux-mêmes (EX1).